

EXEMPLE DE CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE FORMATION à compléter et à adapter au cas par cas par les parties –

Entre les soussignés :

1 - [nom de l'organisme de formation donneur d'ordre], [adresse], SIRET , organisme de formation enregistré sous le numéro auprès du Préfet de la région Corse,
ci-après « le donneur d'ordre »

Et

2 - [nom de l'organisme de formation sous-traitant], [adresse] SIRET , organisme de formation enregistré sous le numéro auprès du Préfet de la région Corse,
ci-après « le sous-traitant »

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier : Nature du contrat

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par le sous-traitant au bénéfice du donneur d'ordre.

Article 2 : Objet du contrat

L'intitulé de la formation, objet du contrat, est le suivant :

L'action de formation se déroulera aux :

- dates suivantes :
- horaires suivants :

Le programme détaillé de formation afférent à l'action, objet du présent contrat, précisant l'intitulé de l'action, les prérequis, le public et les objectifs visés, les moyens pédagogiques, matériels et techniques mis en œuvre, les titres et qualités du formateur sont les suivants :
.....

Ils doivent impérativement être précisés au contrat de sous-traitance ou en annexe de celui-ci. Cette annexe fera alors partie intégrante du contrat et devra être signée par les parties et jointe au contrat)

Pour rappel :

Si l'action de formation est financée par des fonds de la formation professionnelle, le contrat de sous-traitance doit revêtir toutes les mentions obligatoires de la convention de formation à savoir les mentions suivantes :

– l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens pédagogiques, matériels et techniques prévues, la durée et la période de réalisation, ainsi que les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action ;

– le prix et les modalités de règlement. (la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance dispose notamment que la rémunération de la prestation doit être globale et forfaitaire (nb : le prix global et forfaitaire peut néanmoins faire l'objet d'une actualisation ou d'une révision). Ce principe exclut donc la facturation au mètre carré, à l'heure, au jour, à la quantité réalisée ou vendue, etc...)

Art. D. 6353-1 du Code du travail

Décret n° 2018-1341 du 28.12.18 (JO du 30.12.18), art. 2

Dans le cas d'une VAE, cette convention précise, en outre, la certification ciblée ainsi que la nature et les conditions de prise en charge des frais de procédure et d'accompagnement.

Sa signature est conditionnée à la production, par le candidat, de tout document attestant de la recevabilité de sa demande de VAE.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée à l'article 2.

Il cesse de plein droit à son terme.

Article 4 : Obligations du sous-traitant

Le sous-traitant s'engage à : **(exemples de clauses)**

- Communiquer au donneur d'ordre une copie de son extrait K-bis / de son immatriculation au RCS avant le début de la formation ;
- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par le donneur d'ordre ;
- Animer personnellement la formation, sauf en cas de situation exceptionnelle, et uniquement après accord du donneur d'ordre ;
- Communiquer au donneur d'ordre ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) au moins jours avant le début de la formation ;
- Assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation;
- Participer, en tant que de besoin, aux réunions de préparation / aux jurys d'examen / aux remises de diplôme... ;
- Conserver l'ensemble des documents justificatifs de la réalisation de l'action (feuilles de présence...).

Article 5 : Obligations du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre s'engage à : **(exemples de clauses)**

- Confier au sous-traitant la formation prévue à l'article 2 ;
- Prendre en charge la gestion administrative et logistique de la formation ;
- S'assurer que le sous-traitant dispose d'une copie des feuilles de présence signées par les stagiaires ;
- Transmettre au sous-traitant une copie des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires à l'issue de la formation
- Prévenir le sous-traitant au moins jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation ;

Article 6 : Modalités financières

Le sous-traitant percevra une rémunération forfaitaire de euros HT pour l'ensemble de la prestation dispensée.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :.....

Article 7 : Dispositions diverses (exemples)

- Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, le sous-traitant demeurant libre et responsable du contenu de la formation ;
- Le sous-traitant déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès de la compagnie
- Le sous-traitant dispose d'une propriété intellectuelle et/ou artistique sur le contenu de sa formation. Le donneur d'ordre s'engage à ne pas reproduire ni diffuser ce contenu sans l'accord du sous-traitant.
-

Fait à, le

Le donneur d'ordre,
[Nom, prénom, qualité,
signature, tampon]

Le sous-traitant,
[Nom, prénom, qualité,
signature, tampon]